



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBÉRY CEDEX

**Le Président du Conseil départemental
de la Savoie,**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie

Direction territoriale de la PJJ Les Savoie
1 Allée des saules
74000 ANNECY

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

**Arrêté n° 2023-ETS EJJ-35
portant tarification
pour l'exercice 2023**
pour les services SEMOH, SASEP
Dispositif de Milieu Ouvert Sous Mandat (DMOSM)
Association de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie
177 avenue du Comte Vert 73 000 Chambéry
N° Finess 730786134

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et R314-43-1 ;
- Vu** l'arrêté conjoint Etat/Département de la Savoie en date du 3 janvier 2020 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du « Dispositif de soutien à la parentalité et internat » (DSPI) sis 177 avenue du Comte vert à Chambéry, et géré par l'association Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie qui devient le « Dispositif de milieu ouvert sous mandat » (DMOSM) ;
- Vu** le courrier transmis en octobre 2022 par lequel la personne ayant qualité pour représenter l'association de la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence des Savoie a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2023 ;
- Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Savoie du 16 décembre 2022 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** la proposition de modification budgétaire transmise par courrier conjoint du Préfet et du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date 7 novembre 2023, et le dialogue de gestion ;
- Vu** la notification de décision d'autorisation budgétaire transmise par courrier conjoint du Préfet et du Président du Conseil départemental de la Savoie ;
- Vu** l'arrêté n° 2023-ETS EJJ-35 portant dotation globale pour les services SEMOH, SASE du Dispositif de Milieu Ouvert Sous Mandat (DMOSM) ;
- Sur** proposition de madame la Secrétaire générale de la Préfecture, de monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social ;

ARRÊTENT

Article 1

Pour l'exercice budgétaire 2023, la tarification pour les services SEMOH, SASEP est fixée comme suit à compter du 1^{er} décembre 2023 :

SERVICE	TARIFICATION AU 01/12/2023
SEMOH	171,25 €
SASEP	150,68 €

Article 2

Pour l'exercice budgétaire 2024, la tarification arrêtée à l'article 1 prolonge ses effets au-delà de l'année 2023, sur les premiers mois de l'année 2024 jusqu'à la parution du prochain arrêté de tarification, soit les prix de journée suivants, qui correspondent aux tarifs qui auraient été applicables au 1^{er} janvier 2023 si l'arrêté avait été pris avant cette date :

SERVICE	TARIFICATION AU 01/01/2024
SEMOH	67,39 €
SASEP	50,05 €

Article 3

Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée dans un délai franc d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4

Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, madame la Directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse - Région Centre-Est, monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et :

- publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie
- publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le

20 DEC. 2023

Le Président

Le Préfet,



Service Préfecture

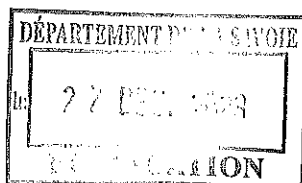
Pour le Président
La Vice-présidente

Christian BRUNET

22 DEC. 2023

VALIDÉ EXÉCUTOIRE

Par le Président du Conseil Départemental,
Par délégation.



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale